

Adaptation de la production de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice en raison des conditions climatiques

26.6.2026 - | EDF

Depuis le jeudi 25 juin, en raison de la température du Rhône, la puissance de l'unité de production n°2 de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice est adaptée afin de respecter la réglementation relative aux rejets thermiques. Cette adaptation est réalisée pour limiter l'échauffement entre l'eau prélevée et l'eau rejetée dans le Rhône et ainsi préserver la faune et la flore des milieux aquatiques.

Cette opération est réalisée en toute sûreté et en accord avec le gestionnaire du réseau.

Le fonctionnement des centrales nucléaires est strictement encadré par des arrêtés préfectoraux, notamment un arrêté de rejet, et des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection (ASNR), qui définissent notamment les limites à ne pas dépasser en matière d'échauffement de l'eau des fleuves.

EDF assure une surveillance continue de la météo et de l'hydrologie, permettant d'anticiper les épisodes de sécheresse ou de fortes chaleurs. Des équipes spécialisées suivent en temps réel les données de pluviométrie, de débit et de température des cours d'eau afin d'adapter si nécessaire la production, en lien avec le gestionnaire du réseau électrique. Depuis 2000, les pertes de production pour cause de température élevée et de faible débit des fleuves ont représenté en moyenne 0,3 % de la production annuelle du parc.

L'unité de production n°1 est en fonctionnement et alimente le réseau électrique français.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-alban-saint-maurice/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-alban/adaptation-de-la-production-de-la-centrale-de-saint-alban-saint-maurice-en-raison-des-conditions-climatiques>